

## Exposition des travailleurs au bruit

L'exposition au bruit est un problème important en termes de conditions de travail et d'expositions professionnelles dans notre pays. La loi de santé publique de 2004 a préconisé de **réduire à un horizon quinquennal le nombre de travailleurs soumis à un niveau de bruit de plus de 85 dB A plus de 20 heures par semaine sans protection auditive**. L'enquête SUMER 2003 permet de connaître le nombre de salariés subissant un bruit de ce niveau d'exposition sonore, la durée de cette exposition et la mise à disposition ou non d'une protection auditive. L'enquête Conditions de travail permet quant à elle de repérer le nombre de salariés qui déclarent que, dans leur travail, ils ne peuvent pas entendre une personne placée à deux ou trois mètres qui leur adresse la parole.

raient ne pas pouvoir entendre une personne située à 2 ou 3 mètres lorsqu'elle leur adresse la parole, soit 3,3% des salariés de métropole. Cette proportion est stable depuis 1998. Il n'y avait pas de différence notable d'exposition à cette contrainte selon les âges. En revanche, les hommes étaient beaucoup plus exposés (5%) que les femmes (1,4%) y compris dans les catégories socioprofessionnelles et les secteurs les plus concernés. C'est dans le secteur industriel que l'on rencontre les plus fortes proportions de salariés exposés à cette contrainte, et notamment dans les industries des biens intermédiaires, les industries agricoles et alimentaires, mais aussi dans l'agriculture (graphique 2). Les ouvriers sont les plus touchés par cette nuisance au travail : 8,6% contre moins de 2% pour les autres catégories socioprofessionnelles (tableau 2). ●

### ■ INDICATEUR PRINCIPAL

**Pourcentage de travailleurs exposés à un bruit de niveau d'exposition sonore supérieur à 85 dB A plus de 20 heures par semaine sans disposer de protections auditives**

En 2003, 1,03 million de salariés du champ de l'enquête SUMER (17,5 millions de salariés sur un total de 21,5 millions, soit 80%) étaient soumis à un niveau de bruit de 85 dB A plus de 20 heures par semaine, soit 5,9% de ces salariés. Parmi eux, 275 000 soit 26,7%, n'avaient pas de protection auditive mise à leur disposition (l'enquête SUMER ne permet pas de savoir si les salariés utilisaient ou non les protections mises à leur disposition). Cette enquête révèle que les hommes sont beaucoup plus exposés que les femmes à cette contrainte (917 000 contre 115 000), soit un taux d'exposition de 9,2% contre 1,5%. En revanche, les femmes exposées sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir de protection auditive mise à leur disposition. En effet, 39% des femmes soumises à un tel bruit n'en ont pas (soit 45 000) contre 25% pour les hommes (soit 230 000). Il n'y a pas de différence notable d'exposition à cette contrainte selon les âges. Cette nuisance se rencontre surtout dans l'industrie, notamment dans les industries de biens intermédiaires, l'industrie automobile et les industries agricoles et alimentaires. Elle touche aussi, dans une moindre mesure, l'agriculture, sylviculture et la construction (graphique 1). Alors que l'exposition est beaucoup moins importante dans le tertiaire, c'est là que les personnes exposées ont le moins souvent une protection auditive mise à leur disposition, notamment dans le secteur « commerce, réparation automobile et d'articles domestiques ». Les ouvriers sont de loin la catégorie de travailleurs la plus soumise

à ce type de bruit. Viennent ensuite les professions intermédiaires (tableau 1).

### ■ INDICATEUR COMPLÉMENTAIRE

**Pourcentage de travailleurs déclarant être exposés à un bruit intense en milieu professionnel**

En 2005 lors de l'enquête Conditions de travail, un peu plus de 700 000 salariés déclaraient

**ORGANISME RESPONSABLE DE LA SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF • DARES.**

### synthèse

En 2003 selon l'enquête SUMER, 275 000 salariés, soit 26,7% des salariés soumis à un niveau de bruit de plus de 85 dB A pendant plus de 20 heures par semaine, n'avaient pas à leur disposition de protection auditive. La réédition de l'enquête permettra de quantifier les évolutions en 2012.

D'après l'enquête Conditions de travail de 2005, 700 000 salariés, soit 3,3% des salariés, déclaraient ne pas entendre une personne située à deux ou trois mètres d'eux lorsqu'elle leur adresse la parole. Ce pourcentage n'a pas évolué depuis la dernière enquête, en 1998. Les hommes sont plus exposés que les femmes à des niveaux de bruit importants mais les femmes exposées sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir de protections auditives. Les différentes catégories professionnelles ne sont pas toutes concernées de la même façon, les ouvriers étant la catégorie la plus touchée. C'est le secteur industriel et l'agriculture qui exposent le plus leurs salariés aux nuisances sonores intenses.

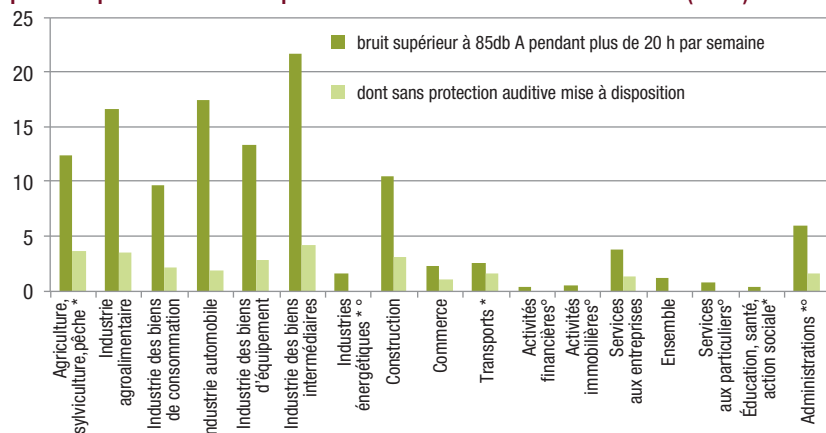
TABLEAU 1 • Taux d'exposition à un bruit de niveau sonore supérieur à 85 décibels A pendant plus de 20 heures par semaine (en %)

		Bruit supérieur à 85 dB A pendant plus de 20 heures par semaine	dont sans protection auditive mise à disposition
Sexe	Hommes	9,2	25,1
	Femmes	1,5	38,9
Âge	Moins de 25 ans	6,3	27,8
	25-29 ans	6,2	23,7
	30-39 ans	6,0	24,3
	40-49 ans	5,8	28,3
	50 ans ou +	5,5	29,6
Catégorie socioprofessionnelle	Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	-
	Professions intermédiaires	2,4	29,2
	Employés	0,3	-
	Ouvriers	15,0	25,3
<b>Ensemble</b>		<b>5,9</b>	<b>26,7</b>

**Lecture :** 9,2% des hommes salariés étaient exposés à un bruit intense en 2003 et parmi eux, 25,1% ne disposaient pas de protection auditive.

**Champ :** France métropolitaine, population salariée. **Sources :** Enquête SUMER 2003.

GRAPHIQUE 1 • Taux d'exposition à un bruit de niveau sonore supérieur à 85 décibels A pendant plus de 20 heures par semaine selon le secteur d'activité\*\* (en %)



° Pas de données sur la mise à disposition de protections auditives.

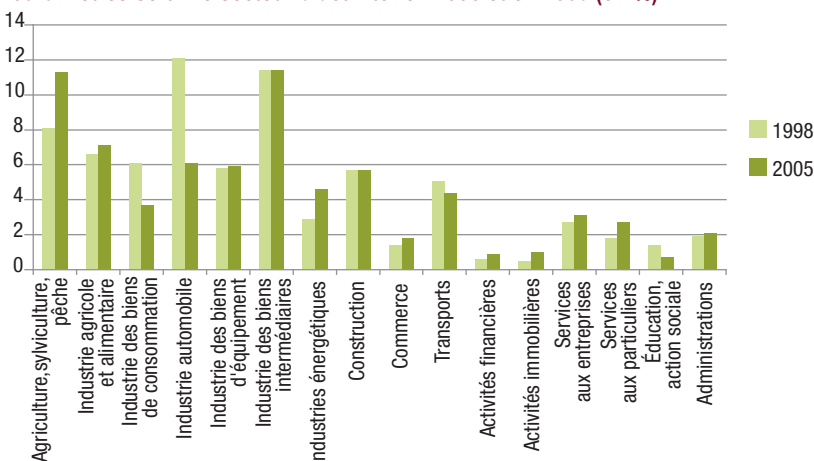
\* Secteurs incomplets (voir limites et biais de l'enquête SUMER).

\*\* Nomenclature d'activité française (NAF16).

**Lecture :** 16,6% des salariés de l'industrie agricole et alimentaire étaient exposés à un bruit intense en 2003 et parmi eux, 21% ne disposaient pas de protection auditive.

**Champ :** France métropolitaine, population salariée. **Sources :** Enquête SUMER 2003.

GRAPHIQUE 2 • Proportion de salariés déclarant ne pas entendre une personne située à 2 ou 3 mètres selon le secteur d'activité\* en 1998 et en 2005 (en %)



\* Nomenclature d'activité française (NAF16).

**Lecture :** En 1998, 7,1% des salariés de l'industrie agricole et alimentaire déclaraient ne pas pouvoir entendre une personne située à 2 ou 3 mètres.

**Champ :** France métropolitaine, population salariée. **Sources :** Enquêtes Conditions de travail 1998 et 2005.

TABLEAU 2 • Proportion de salariés déclarant ne pas entendre une personne située à 2 ou 3 mètres en 1998 et 2005 (en %)

		1998	2005
Sexe	Homme	5,0	5,0
	Femme	1,8	1,4
Âge	Moins de 25 ans	3,5	3,3
	25-29 ans	2,8	2,3
	30-39 ans	3,3	3,2
	40-49 ans	4,0	3,5
	50 ans ou +	3,7	3,7
Catégorie socioprofessionnelle	Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,4	0,9
	Professions intermédiaires	1,8	1,7
	Employés	1,3	1,4
	Ouvriers	8,3	8,6
<b>Ensemble</b>		<b>3,5</b>	<b>3,3</b>

**Lecture :** 3,5% des salariés de moins de 25 ans déclaraient ne pas pouvoir entendre une personne située à 2 ou 3 mètres en 1998.

**Champ :** France métropolitaine, population salariée. **Sources :** Enquêtes Conditions de travail 1998 et 2005.

**SOURCES** • Enquête SUMER (surveillance médicale des risques professionnels) 2003 réalisée par la DARES et la DGT.

**CHAMP** • France métropolitaine, population salariée.

**LIMITES ET BIAIS** • L'enquête SUMER ne couvre pas l'ensemble des secteurs d'activité.

En sont exclus les salariés :

- de la pêche;
- des mines;
- des transports urbains et maritimes;
- des administrations nationales et territoriales.

**RÉFÉRENCE** •

- Magaud-Camus I. *et al.*, 2005, «Le bruit au travail en 2003», *Premières Synthèses*, DARES, n° 25.3, juin.

**ORGANISME RESPONSABLE DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR** • DARES.

**SOURCES** • Enquêtes Conditions de travail 1998 et 2005, complémentaires à l'enquête Emploi de l'INSEE (échantillon de 22 000 personnes). Enquêtes déclaratives dont le questionnaire est posé à chaque actif occupé du ménage. Enquêtes organisées et exploitées par la DARES.

**CHAMP** • France métropolitaine, population salariée. Le champ est celui de l'enquête Emploi. Il inclut l'ensemble des ménages ordinaires de la France métropolitaine, et une partie de la population des communautés, dans la mesure où leurs membres ont des liens familiaux avec des ménages ordinaires. Restent toutefois exclus certains ouvriers des chantiers temporaires, des jeunes et des étrangers hébergés en foyers, ainsi que des personnes des établissements hospitaliers, scolaires et hôteliers vivant en collectivité.

**LIMITES** • Celles des enquêtes déclaratives, notamment il peut être difficile d'apprécier en évolution la part des changements de perception et des modifications effectives des conditions de travail.

**RÉFÉRENCE** •

- 2007, «Conditions de travail : une pause dans l'intensification du travail», *Premières Synthèses*, DARES, n° 01.2, janvier.

**ORGANISME RESPONSABLE DE LA PRODUCTION DE L'INDICATEUR** • DARES.